numéro spécial/mai 1975

Travail Québec

Les effets de l'indexation automatique sur le niveau du salaire minimum en septembre 1974

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
JUL 31 1975
RECEIVED

CATALOGUED
AUG 1 1 1975

104-04595/

Travail Québec

Volume 11, Numéro 3
Annexe B
Mai 1975

Numéro spécial

Les effets de l'indexation automatique sur le niveau du salaire minimum en septembre 1974

(Étude rétrospective de 1950 à 1974)

par
Louis Caouette, économiste
de la firme
Pouliot, Guérard, Castonguay & Associés Inc.

Étude préparée pour le groupe de travail
sur la politique du salaire minimum
et des conditions minima de travail.

Publié sous les auspices de la
Direction Générale de la Recherche,
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre,
Québec.

Sommaire

Avant-propos 3

Objet de l'étude 5

1. Effets de l'inflation sur divers niveaux de revenus 7

2. Hausses de productivité et de production per capita 13

3. Salaire moyen 17

4. Indexation du salaire horaire minimum 19

Annexes 36

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
JUL 31 1975
RECEIVED

La présente étude a été effectuée à la demande du groupe de travail sur la politique du salaire minimum. Bien que son contenu ait été discuté et commenté par ce groupe, elle est publiée sous la signature de l'auteur.

La reproduction des textes, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Cette publication est disponible au:
Service des communications
Ministère du Travail et
de la Main-d'oeuvre
600 rue St-Aable
Québec
G1R 4Z1

Dépôt légal
2e trimestre 1975, Bibliothèque nationale du Québec

Avant-propos

Prévoir l'avenir est une tâche pleine d'embûches, non pour les seuls économistes, mais de même pour tous ceux qui ont aussi à oeuvrer dans le cadre d'une réalité complexe et dynamique, en perpétuelle évolution.

Il pouvait donc être intéressant de voir ce qu'auraient donné par le passé diverses formules d'indexation automatique couramment suggérées à l'heure présente, ce que signifiaient chacune de ces formules d'indexation et ce qu'elles impliquaient. Tel est le but de cette étude.

Nous tenons à remercier pour leurs commentaires sur une première version de ce texte M. Jean Baril, M. Louis Lemieux et Mme Diane Jean-Laberge du Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, et M. Claude Masson, vice-doyen à la recherche de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval. Le témoignage de notre appréciation va également à Mme Monique Larose et M. U. Nevraumont de Statistique-Canada pour leur précieuse collaboration.

Toutefois, s'il subsistait quelque erreur dans ce rapport, nous en serions le seul responsable.

Louis Caouette

Objet de l'étude

La présente étude vise à estimer les effets de l'indexation automatique sur le niveau du salaire minimum en septembre 1974, selon diverses formules d'ajustement qui auraient pu être utilisées par le passé. Les calculs sont effectués à partir de périodes de référence qui s'échelonnent de 1950 à septembre 1974, sur une base annuelle de 1950 à 1967 et sur une base trimestrielle par la suite.

Cette étude n'essaie pas de déterminer le niveau « juste, raisonnable ou nécessaire » du salaire minimum en septembre 1974; elle prend comme une donnée les niveaux de salaire minimum pour chaque période de référence et évalue à quel niveau se situerait le salaire minimum en septembre 1974 s'il avait été indexé automatiquement depuis cette période de référence selon l'une ou l'autre des formules d'ajustement suggérées.

Ces formules que nous préciserons davantage en quatrième partie sont les suivantes:

1 – ajustement à un indice de l'évolution du niveau général des prix;

2 – ajustement tenant compte à la fois de l'évolution du niveau général des prix et des hausses de la productivité nationale;

3 – ajustement selon une formule automatique qui aurait été équivalente en moyenne aux ajustements effectivement réalisés;

4 – ajustement à un indice du PNB per capita;

5 – ajustement à un indice du salaire moyen dans l'ensemble des industries;

6 – ajustement à un indice du salaire moyen dans l'industrie manufacturière;

7 – fixation du salaire minimum à un pourcentage déterminé du salaire moyen ayant cours dans l'industrie manufacturière;

8 – fixation du salaire moyen à un pourcentage déterminé du salaire moyen ayant cours dans l'ensemble des industries.

Les trois premières parties de ce travail seront consacrées à l'étude des indices de référence eux-mêmes, alors que la quatrième partie portera spécifiquement sur l'indexation du salaire minimum.

La première partie, « effets de l'inflation sur divers niveaux de revenus », évalue la pertinence de l'utilisation d'un indice de l'inflation spécifique pour les faibles revenus. Elle porte successivement sur le concept « inflation », les régimes de dépenses par niveaux de revenus, les effets de l'inflation selon les niveaux de revenus et se termine par une interprétation des résultats et ajustements nécessaires.

La deuxième partie, « hausses de productivité et de production per capita », précise d'abord ces concepts, examine ensuite les données disponibles, pour terminer enfin par les mécanismes de répartition des hausses de productivité.

La troisième partie, « salaire moyen », énumère quelques variables à considérer dans l'élaboration d'un indice du salaire moyen, examine les données disponibles et indique le concept de salaire moyen retenu dans le cadre de cette étude.

La quatrième partie, « indexation du salaire horaire minimum », évalue pour septembre 1974 le niveau du salaire minimum selon six formules d'indexation automatique à partir de différentes dates; elle évalue aussi pour différentes dates le niveau du salaire minimum ajusté selon deux autres formules dites « mixtes ».

1 Effets de l'inflation sur divers niveaux de revenus

a. Définition et mesure de l'inflation

L'inflation est communément définie en Amérique comme étant une hausse soutenue du niveau général des prix. Quelques auteurs européens préfèrent une autre définition: un accroissement excessif des instruments de paiement (billets, dépôts dans les banques) qui entraîne ou tend à entraîner par la suite une hausse des prix et une dépréciation de la monnaie. C'est la première définition que nous retiendrons pour la présente étude.

L'inflation au Canada est mesurée par Statistique-Canada qui publie régulièrement à ce sujet une série d'indices dont le plus connu, et celui que nous utiliserons, est l'indice général des prix à la consommation (autrefois appelé indice du coût de la vie). D'autres indices de prix sont aussi disponibles: indice implicite des prix de la dépense nationale brute, indice des prix de gros, indice des prix à l'exportation et à l'importation,... Celui qui affecte le plus directement le pouvoir d'achat de l'individu consommateur est bien sûr l'indice des prix à la consommation.

L'ajustement du salaire horaire minimum à un indice mesurant l'inflation de façon adéquate protègerait effectivement le pouvoir d'achat de ce salaire horaire miminum.

Le tableau I donne le niveau effectif du salaire horaire minimum pour diverses périodes depuis 1950; il comporte aussi, pour fins de comparaison, un indice du salaire minimum (base 1950: 100) et un indice des prix à la consommation pour le Canada (base 1950: 100). On peut voir que l'IPC a progressé beaucoup moins rapidement que l'indice du salaire minimum: nous reviendrons sur ce point dans la quatrième section.

b. Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommatin (IPC) tel que publié régulièrement par Statistique-Canada « mesure le taux de variation dans le temps du coût à l'achat d'un panier

constant de biens et services représentant les achats d'un groupe déterminé de la population au cours d'une période donnée ».

Ce groupe déterminé de la population est constitué de familles vivant dans des villes de plus de 30,000 habitants, comprenant entre deux et six personnes, et ayant des revenus annuels en 1967 compris entre $4,000. et $12,000. La pondération retenue pour les différents articles composant l'IPC est établie d'après la moyenne des dépenses annuelles de l'ensemble de ces familles en 1967. Bien sûr, l'IPC général peut ne pas refléter fidèlement les changements de prix affectant une famille en particulier, dont la taille, le lieu de résidence ou le genre de vie diffèrent sensiblement de la moyenne. Nous établirons, plus loin, les pondérations moyennes pour divers niveaux de revenu, mais dans ce cas-là aussi les mêmes réserves s'appliqueront.

L'IPC suit les mouvements de prix de quelques trois cents articles, comprenant des biens et services en qualité et quantité constantes, qui ont un prix, et dont les prix peuvent être observés de façon continue. Statistique-Canada utilise deux types de classification pour les article formant l'IPC:

a)	- biens	66%
	- services	34%
		100%

b)	- alimentation	25%
	- habitation	31
	- habillement	11
	- transports	15
	- soins personnels et hygiène	7
	- loisirs, formation et lecture	
	- tabac et alcool	6
		100%

Chacune de ces catégories est ensuite détaillée plus finement. Par exemple, pour les biens (poids total 66), Statistique-Canada distingue entre biens durables (poids 12), biens semi-durables (poids 12) et biens non-durables (poids 42).

Statistique-Canada publie aussi des IPC spécifiques pour quatorze grandes villes (dont quatre sont regroupés en deux paires). Ces IPC spécifiques sont moins compréhensifs que l'IPC général: avant mai 1973, par exemple, l'élément logement ne comprenait que les loyers et excluait les coûts de propriété d'une maison. Ceux-ci ayant augmenté plus vite que les loyers, les IPC spécifiques sousestimaient la hausse effective des prix. Ils incluent maintenant les coûts de propriété, mais font encore appel à moins de prix que l'IPC général. Même si les *mouvements mensuels* de ces IPC spécifiques sont maintenant mieux comparables à ceux de l'IPC général, on ne peut comparer leurs *niveaux* respectifs actuels, dû aux déficiences majeures d'avant mai 1973 (Tableau II). Nous avons donc utilisé dans nos calculs l'IPC général. C'est aussi celui qu'il nous semble préférable d'utiliser à l'avenir pour l'ensemble de la province: l'IPC du Canada visant toutes les villes de plus de 30,000 habitants, alors que les IPC spécifiques pour le Québec se limitent à Montréal et Québec.

De plus, c'est l'IPC du Canada qui est utilisé dans le cadre de quelques autres mesures gouvernementales d'ajustement: allocations familiales, régime de rentes du Québec, pensions de vieillesse et autres. Si le salaire moyen devait être indexé à un indice de l'inflation, il pourrait être préférable qu'il le soit en harmonie (fréquence, délais,...) avec les autres ajustements effectués par les gouvernements.

Le tableau IX comporte quelques données relatives à la disponibilité des divers IPC.

c. Évolution des diverses composantes de l'IPC depuis 1972

Tel qu'indiqué en introduction, cette première section vise à évaluer si la hausse des prix à la consommation a varié de façon notable selon les niveaux de revenus. Pour que cette éventualité se produise, il faut, d'une part, que les divers niveaux de revenus aient des régimes de dépenses différents pour les sept éléments principaux du panier de consommation (ce qui est effectivement le cas, voir section 1.d) et d'autre part, que les indices respectifs de ces sept éléments principaux évoluent de façon sensiblement différente à l'intérieur d'une période donnée. Cette deuxième condition était remplie dans le cas d'un élément important, l'alimentation; cet élément augmentait plus rapidement que les autres en 1951 et à partir de 1972. Pour les autres années, l'évolution des divers éléments divergeait peu. Nous avons donc fait porter notre étude sur la période débutant en janvier 1972.

Le tableau III donne l'évolution des 7 catégories de l'IPC depuis janvier 1972 jusqu'au dernier mois disponible au moment de la rédaction de ce rapport, soit septembre 1974. Deux séries sont fournies, l'une sur une base 100 en 1961, telle que publiée par Statistique-Canada, et l'autre sur une base 100 en janvier 1972, ce qui convient davantage à notre étude. L'indice de l'alimentation a progressé de 41.9% en 33 mois alors que les autres in-

dices progressaient en moyenne de 17.6% pour la même période. C'est cette hausse exceptionnelle de l'élément nourriture qui pourrait causer un écart notable entre les effets de l'inflation sur divers niveaux de revenu.

Une remarque s'impose ici. Environ 39% de la hausse de l'IPC est due à la hausse de l'indice des prix de l'alimentation; cependant, on ne doit pas interpréter ceci comme signifiant que l'inflation est causée par la hausse du prix des denrées alimentaires.

Il est bien important de distinguer symptôme (i.e. hausse du prix des denrées alimentaires) et cause (qui peut être tout autre, par exemple une croissance exagérée de la masse monétaire).

d. Répartition des dépenses par niveau de revenu

Nous sommes ici intéressés par le deuxième type de classification des dépenses (i.e. alimentation, habitation,...) et nous voulons évaluer la pondération moyenne pour divers niveaux de revenu. Pour ce faire, nous avons puisé à des données non-publiées de Statistique-Canada, portant sur les dépenses des familles urbaines en 1972 par revenu familial, pour l'ensemble des familles et personnes seules; ce sont les résultats d'une enquête effectuée en février et mars 1973 auprès de 4,977 ménages. Les données apparaissent au tableau IV.

Elles sont plus complètes que la classification de l'IPC en ce qu'elles incluent en surplus les impôts personnels, dépenses de sécurité et assurances et divers dons et contributions. Douze niveaux de revenus sont fournis de même qu'une moyenne générale, avec pour chacun la répartition des dépenses et un total cumulatif. On peut voir que l'alimentation constituait en 1972, 26.7% des dépenses des familles à revenus inférieurs à $4,000., alors qu'elle comptait pour 11.9% des dépenses des familles à revenus supérieurs à $25,000. Le total cumulatif pour les revenus inférieurs à $4,000. par année indique que les trois premiers postes de dépenses (alimentation, habitation et habillement) constituaient en moyenne 71.7% des dépenses pour ce niveau de revenu.

e. Effets de l'inflation sur les divers niveaux de revenu

L'inflation n'affecte pas que le revenu monétaire des individus. Elle pourra aussi modifier entre autres la valeur de leurs actifs physiques ou financiers (maison, actions, obligations,...) et l'usage que les individus font de leurs loisirs (par exemple, le propriétaire d'une maison qui ferait dorénavant l'entretien et les réparations lui-même plutôt que d'engager de la main-d'oeuvre, ou la ménagère qui cultiverait des légumes dans le jardin familial).

Notre attention se limitera cependant au revenu monétaire. Il est important de faire une distinction entre revenu *nominal*, c'est-à-dire tel qu'il apparaît sur le chèque de paie, et revenu *réel*, c'est-à-dire le revenu nominal une fois dégonflé des effets de l'inflation. Par exemple, un revenu nominal de $10,000. en septembre 1974, ne vaut en fait que $5,860. par rapport à 1961. Ou autremet dit, le dollar de 1974 ne vaut que 58.6 cents par rapport à 1961, une fois dégonflé par l'indice des prix à la consommation. Un panier de consommation type de $10,000. en 1961, coûtait $17,060. en septembre 1974.

Le tableau V indique les effets de l'inflation sur divers niveaux du revenu monétaire. Il évalue ce qu'il en coûterait proportionnellement pour que chaque niveau de revenu puisse, en septembre 1974, continuer à se procurer le même panier de consommation moyen qu'en 1972.

Voici comment sont obtenus les chiffres du tableau V. L'élément alimentation pour toutes catégories (24.3; coin supérieur gauche du tableau V) provient de la multiplication de l'élément alimentation toutes catégories en 1972 (17.1; coin supérieur gauche du tableau IV) par l'indice de l'alimentation en septembre 1974 par rapport à janvier 1972 (141.9; coin supérieur droit au tableau III), le tout divisé par 100. Représenté sous forme d'équation, ceci donne:

$$\text{coût de l'alimentation pour toutes catégories en septembre 1974} = \frac{17.1 \times 141.9}{100} = 24.3$$

Nous avons procédé de façon analogue pour les autres chiffres de ce tableau. Le sous-total donne le nouvel indice et les hausses correspondantes pour les seules dépenses comprises dans l'IPC, alors que le total donne le nouvel indice pour l'ensemble des dépenses, incluant les impôts personnels, dépenses de sécurité (i.e. assurance générale, assurance-vie,...) dons et contributions. Nous avons supposé une indexation des tables d'impôt spécifique pour chaque niveau de revenu, et des dépenses de sécurité, dons et contributions qui conservent la même proportion par rapport aux dépenses totales, puisque nous voulons garder un même régime de dépenses qu'en janvier 1972. En réalité, cependant, en

premier lieu l'indexation des tables d'impôt au Québec existe au seul niveau fédéral, et deuxièmement, cette indexation au palier fédéral se fait selon l'IPC général seulement et non pas selon des indices de prix spécifiques à chaque niveau de revenu; pour ces deux raisons, l'écart maximal des effets de l'inflation entre les faibles et les forts revenus pourra différer de celui que nous avons obtenu. La première cause tend à rétrécir l'écart alors que la deuxième tend à l'augmenter légèrement; toutefois, étant donné le faible ordre de grandeur impliqué, les conclusions restent les mêmes.

La hausse des indices ajustés est de 25.7% pour les revenus inférieurs à $4,000. et de 23.2% pour les revenus supérieurs à $25,000.; tous les autres indices subissaient une hausse se situant à l'intérieur de cette fourchette. Comme on pouvait le supposer à priori, la hausse est plus élevée pour les faibles revenus, mais l'écart total n'est toutefois que de 2.5 points sur 33 mois, ce qui est moindre que ce à quoi l'on pourrait s'attendre à priori.

f. Simulations effectuées

Nous avons fait quelques simulations pour voir quel genre de panier de consommation aurait subi une hausse de prix présentant un écart assez élevé par rapport au 23.2% observé pour les revenus de 25,000 dollars et plus. (Voir tableau VI).

Nous avons fait les hypothèses suivantes:

- seulement deux types de biens et services: alimentation d'une part, et ensemble des autres biens à l'exclusion de l'alimentation d'autre part.

- hausse de l'indice des prix de l'alimentation pour la période à l'étude: 42% (41.9 pour cent en réalité).

- hausse de l'indice de l'ensemble des autres biens et services pour la période à l'étude: 18% (17.6 pour cent en réalité selon une moyenne arithmétique non-pondérée).

Nous avons effectué des calculs pour trois paniers de consommation hypothétiques. Pour que l'écart entre la hausse subie par un panier hypothétique et la hausse effective pour les revenus supérieurs à $25,000. soit au moins de 10 points sur trente-trois mois, on peut voir, par interpolation, que le panier de consommation doit être composé d'articles alimentaires dans une proportion de plus de 63 pour cent.

g. Autres calculs et simulations possibles

Nous avons utilisé à date sept sous-catégories de l'IPC plutôt que l'IPC lui-même. Nous pourrions détailler encore plus finement cet IPC en utilisant non pas les sous-catégories mais plutôt les trois cents articles composant l'IPC.

Nous pourrions alors, premièrement, prendre les données de l'enquête de Statistique-Canada sur la consommation des ménages par niveau de revenu en 1972 pour ces trois cents articles.

Nous pourrions, deuxièmement, refaire des paniers de consommation hypothétiques pour essayer d'obtenir une hausse de prix maximale possible pour un panier donné.

Nous ne croyons pas cependant que les résultats ainsi obtenus justifieraient, par leur plus grande précision, les efforts encourus. Ces résultats ne sauraient être sensiblement différents de ceux des sections précédentes.

h. Interprétation des résultats

Nous avons vu que des indices de prix à la consommation particuliers pour chaque niveau de revenu ont connu depuis le début de 1972 des hausses assez semblables avec un écart total de 2.5 points en pourcentage sur trente-trois mois entre les divers niveaux de revenu. Comme mentionné au paragraphe 1.c., la période de référence choisie pour l'étude (janvier 1972 – septembre 1974) était celle où l'écart serait maximal. Toute autre période de référence aurait donné des écarts annuels plus faibles ou même inexistants.

L'indice général des prix à la consommation, qui a augmenté de 24.8 pour cent durant la période étudiée, représente donc une bonne approximation des effets de l'inflation sur les régimes de dépenses pour divers niveaux de revenu.

Cependant, si l'inflation affecte de façon sensiblement pareille *le panier de consommation des divers niveaux de revenu*, on ne peut toutefois affirmer que l'inflation affecte de la même façon les *individus eux-mêmes*. La nuance à apporter tient aux deux points suivants:

- capacité des individus, selon leurs caractéristiques sociales, d'obtenir les ajustements nécessaires pour suivre l'IPC. Les gens à revenu nominal fixe seront

désavantagés par rapport aux gens à revenu variable et ajustable. Ainsi, les retraités à pension nominale fixe verraient fondre constamment leur pouvoir d'achat, alors que les travailleurs actifs pourraient obtenir les augmentations nécessaires pour suivre l'IPC.

- marge de manoeuvre dans le régime de dépenses: les individus à revenu faible auront une marge de manoeuvre dans leur régime de dépenses moins grande que les individus à revenu élevé. Avec un revenu nominal fixe, les deux seront obligés de comprimer leurs dépenses, en diminuant les quantités ou la qualité achetées. Cependant, les revenus faibles devront couper dans les dépenses essentielles, alors que les revenus élevés pourront éliminer d'abord les dépenses discrétionnaires.

2 Hausses de productivité et de production per capita

a. Notion de productivité

Lorsqu'il est question de productivité, c'est souvent en parlant de hausse ou de baisse annuelle de la productivité de la main-d'oeuvre à l'occation de négociations salariales que l'on utilise ce terme. Il est important, cependant, de préciser ce concept afin de ne l'utiliser qu'à bon escient. La productivité est définie par le Bureau International du Travail, comme étant le rapport entre la production et l'ensemble des facteurs qui ont été mis en oeuvre pour cette production. Ceci peut s'exprimer sous la forme d'une équation:

$$\text{Productivité} = \frac{\text{production par unité de temps}}{\text{ensemble des divers facteurs de production (énergie, main-d'oeuvre, équipement,...)}}$$

$$\text{Productivité} = \frac{\text{extrants}}{\text{intrants}} = \frac{\text{output}}{\text{input}}$$

b. Notion de production per capita

On ne doit pas confondre la productivité nationale de la main-d'oeuvre d'une part et la production per capita d'autre part. Les deux ont comme numérateur la production par unité de temps mais leur dénominateur est différent. Le dénominateur de la productivité nationale de la main-d'oeuvre est constitué du nombre total de travailleurs alors que le dénominateur de la production per capita est constitué par le nombre d'habitants.

Par ailleurs, le numérateur, c'est-à-dire la production par unité de temps, peut être exprimé en termes nominaux ou en termes réels: la première alternative incorpore la progression des prix, alors que la seconde l'élimine. La production per capita est surtout exprimée sur une base nominale, pour fins de comparaison à un moment précis entre divers pays, alors que la productivité est généralement exprimée en termes réels dans des séries chronologiques, pour fins de comparaison à l'intérieur d'un pays entre diverses périodes. Jusqu'à

la fin de ce paragraphe 2.b. et au tableau de référence I, la productivité et la production per capita seront toutes deux exprimées sur une base nominale pour l'ensemble de l'activité économique. Ailleurs dans cette étude cependant, tel qu'expliqué plus loin, la productivité sera exprimée en termes réels pour les activités économiques commerciales seulement, à l'exclusion du secteur non-commercial.

Le nombre des travailleurs étant inférieur à celui des habitants (lequel comprend en plus les enfants, les retraités,...) le niveau de la productivité nominale de la main-d'oeuvre sera en tout temps supérieure au niveau de la production nominale per capita. Cependant, leurs variations annuelles respectives dépendront de la variation de leur dénominateur, pourront être positives ou négatives, et l'une ou l'autre pourra être supérieure selon les caractéristiques socio-démographiques de la population.

Durant les premières années visées par cette étude, le taux de progression de la productivité nominale par personne employée était supérieur à celui de la production per capita: la situation s'est par la suite inversée et pendant les dernières années, c'est le taux de variation de la production per capita qui est le plus élevé. Les données relatives au Québec sont fournies à titre d'exemple au tableau I pour les années disponibles.

Pour les comparaisons de niveau de vie entre divers pays, la production nominale per capita est la plus utile; dans le cadre de négociations salariales, c'est la notion de productivité réelle qui est la plus pertinente. Néanmoins, ces deux types de mesures, calculées pour l'ensemble du Canada, seront utilisées en quatrième partie comme base d'indxation possible.

Les paragraphes qui suivent précisent davantage la notion de productivité réelle.

c. Intrants

La productivité calculée par rapport à la main-d'oeuvre n'est qu'une des possibilités existantes. On pourrait aussi établir la productivité des autres intrants, tels l'énergie utilisée, l'équipement employé, les méthodes de gestion adoptées, la technolgie mise en oeuvre,... Il est très difficile, sinon impossible, d'établir la contribution spécifique de chacun des facteurs énumérés à la productivité de l'ensemble de ces facteurs, et encore plus aux variations de cette productivité. Ainsi, lorsqu'on calcule les hausses de productivité par unité d'intrants de main-d'oeuvre, on doit garder à l'esprit que ces variations ne peuvent être attribuées ni directement ni exclusivement à la main-d'oeuvre. Ces mesures rendent compte non seulement des variations dans la compétence et les efforts de la main-d'oeuvre, mais aussi de l'apport des autres ressources utilisées dans le processus de production, ainsi que de l'efficience avec laquelle sont gérées toutes ces ressources en vue de la production. Voici, selon le Bureau International du Travail, quelques-uns des facteurs qui interviennent:

facteurs généraux:

- climat (surtout pour la production agricole)
- répartition géographique et qualité des matières premières
- politique fiscale et monétaire
- organisation générale du marché du travail
- organisation commerciale et volume du marché

facteurs techniques facteurs d'organisation:

- proportion de la capacité utilisée
- volume et stabilité de la production
- approvisionnement régulier et adéquat en matières premières
- subdivision des opérations
- disposition rationnelle de l'équipement
- entretien et services techniques (sécurité, ventilation, bruit,...)
- usure des machines et de l'outillage
- quantité de machines (ou d'énergie) disponible par ouvrier
- durée et distribution des heures de travail
- sélection du personnel
- .....

facteurs humains:

- relations entre les travailleurs et la direction
- conditions sociales et psychologiques du travail
- composition de la main-d'oeuvre (âge, sexe, qualification et formation professionnelles)
- fatigue physique
- émulation organisée
- politique des syndicats.

Source: B.I.T. La mesure de la productivité du travail, 1969, NS 75

Enfin, il nous faut quantifier ces intrants. Par exemple, pour l'équipement employé, on pourrait prendre son coût initial ou bien sa valeur dépréciée. Pour la main-d'oeuvre, Statistique-Canada présente deux types de mesure: les personnes occupées et les heures-hommes travaillées. Il est à noter qu'aucune de ces deux mesures ne prend en compte l'évolution des qualités intrinsèques de la main-d'oeuvre, tels les niveaux d'éducation et de santé.

Selon la définition de Statistique-Canada, les personnes occupées à la production d'un bien ou service sont toutes celles qui participent à la production de ce bien, « y compris les travailleurs rémunérés et les travailleurs pour compte propre, les employeurs actifs et les travailleurs familiaux non rémunérés. »

Toujours selon Statistique-Canada, les heures-hommes *travaillées* sont « la somme des heures-hommes que les personnes occupées ont passées au travail, et elles diffèrent par conséquent des heures-hommes *rémunérées* puisqu'elles ne prennent pas en compte la durée des vacances, des congés, des maladies, des accidents,... ». Des ajustements statistiques sont à l'évidence nécessaires pour obtenir ces données.

La productivité par personne occupée peut servir pour les prévisions relatives aux besoins futurs de main-d'oeuvre, alors que le concept de productivité par heure-homme travaillée est plus appropriée pour les négociations salariales, ce qui précisément nous intéresse.

d. Extrants

On peut vouloir mesurer la productivité pour divers secteurs de l'activité économique, que ce soit des industries, des entreprises, des usines, des sections d'usines, ou toute autre unité appropriée. Si les données sont disponibles avec une précision et dans des délais raisonnables, pour les extrants et les intrants, cette mesure est alors possible. Comme mentionné précédemment, pour les intrants on utilise généralement la main-d'oeuvre. Du côté des extrants, la production n'est parfois pas facile à mesurer quantitativement. Si la production d'une raffinerie d'essence peut se quantifier aisément, il n'en va pas de même pour le service de protection contre les incendies d'une municipalité. Comment évaluer la production des pompiers? Selon le nombre de feux éteints, selon le nombre de gallons d'eau jetés sur les incendies, ou encore selon une relation inversement proportionnelle aux incendies déclarés?

À cause de cette difficulté d'évaluation de la production réelle, Statistique-Canada ne publie pas d'indices de la productivité pour les activités non-commerciales, comme l'administration publique, la défense nationale et certains services établis sur une base non-lucrative, tels que des hôpitaux ou des institutions d'enseignement. Pour ces secteurs non-commerciaux, les extrants sont définis comme étant égaux aux intrants, et donc les variations annuelles de productivité sont nulles par hypothèse. Des indices sont disponibles séparément pour:

- l'ensemble des activités économiques commerciales
- les activités économiques commerciales non-agricoles
- les activités économiques commerciales productrices de biens
- les activités économiques commerciales non-agricoles productrices de biens
- les activités économiques commerciales productrices de services
- l'agriculture
- les industries manufacturières
- les autres activités économiques commerciales productrices de biens (excluant l'agriculture et les industries manufacturières).

Pour mémoire, la production nationale nominale per capita inclut l'ensemble de l'activité économique, commerciale et non-commerciale, de même qu'elle incorpore à la fois les variations réelles et les variations de prix. Le terme « production » demande aussi à être précisé. Il peut signifier, premièrement, la *quantité* physique de biens ou services produits. Les unités de mesure seront alors celles couramment utilisées en sciences physiques et naturelles: longueur, volume, poids, nombre,... Statistique-Canada utilise plutôt une deuxième définition. Le concept de production retenu est celui de *valeur*, c'est-à-dire plus précisément le produit intérieur brut au coût des facteurs exprimé en dollars constants (après avoir enlevé les effets de l'inflation) par industrie. Le produit intérieur (parfois appelé produit domestique, de l'anglais « domestic product ») comprend la production réalisée à l'intérieur des limites géographiques du Canada.

e. Disponibilité et révisions des indices

Les huit types d'indices de productivité énumérés au paragraphe précédent sont calculés annuellement et sont disponibles à partir de 1946: ils sont publiés sous forme préliminaire dans un délai de l'ordre de douze mois après la fin de l'année étudiée et sont sujets à des révisions subséquentes (tableau IX). Des données préliminaires pour 1973 devraient paraître à la mi-décembre

1974. Le tableau VII indique les révisions effectuées aux taux de variation annuels moyens de la production par heure-homme pour les années publiées, entre deux séries de données: la première était datée d'avril 1974, la seconde de septembre 1974. Ces deux séries de données proviennent de la Division de l'analyse structurelle et de la recherche en productivité de Statistique-Canada.

Vu les difficultés de quantification des extrants et surtout des intrants, de tels ajustements peuvent être considérés comme normaux, étant donné les ordres de grandeur considérés. On doit s'attendre à d'autres révisions pour les données des dernières années.

L'exclusion de certains types d'activité, l'incertitude au sujet des causes réelles de variation de la productivité, les révisions fréquentes et la marge d'erreur possible devraient inciter à la prudence en matière de négociations salariales basées sur les hausses de la productivité de la main-d'oeuvre.

Le tableau VIII donne pour les trois dernières années disponibles, et la période 1946 à 1972, les taux de variation annuels moyens de la productivité par heure-homme. Les augmentations de la productivité de la main-d'oeuvre sont imputables à des mouvements parfois contradictoires dans la production et les intrants de main-d'oeuvre. Pour l'ensemble des activités économiques commerciales, en 1970, la production a progressé de 2.3% et les heures-hommes travaillées ont baissé de 1.1% pour une hausse de productivité de 3.4%. En 1971, il y a eu progression de 6% de la production et de 0.8% des heures-hommes travaillées, pour une hausse de productivité de 5.2%. En 1972, il y a eu progression de 5.6% de la production et de 1.8% des heures-hommes travaillées pour une hausse de 3.7% de la productivité.

f. Répartition des fruits des hausses de productivité

De façon générale, la répartition des fruits des hausses de productivité peut se faire selon l'une ou l'autre des façons suivantes, ou encore selon une combinaison de deux ou plusieurs d'entre elles, en modifiant les prix, les quantités produites, les intrants utilisés ou les revenus.

- réduction correspondante du prix unitaire des produits pour les consommateurs
- réduction des heures de travail de chaque employé (i.e. augmentation de la durée des loisirs)
- réduction du nombre d'employés
- réduction de la durée d'utilisation des autres intrants: machine,...
- réduction de la quantité des autres intrants
- augmentation de la compensation des employés
- augmentation des bénéfices de la compagnie

Les effets sur les individus ne seront pas les mêmes selon la forme utilisée. La première alternative ferait profiter l'ensemble des consommateurs des gains de productivité. Ce sont cependant les deux dernières possibilités qui sont le plus mentionnées ou couramment utilisées dans les négociations salariales.

Une hausse de productivité peut alors être répartie entre les diverses composantes du produit national brut: salaires, bénéfices et autres. Si le montant alloué à chaque composante augmente d'un pourcentage égal à la hausse de productivité, la part de chacun dans le PNB restera constante, et cela ne créera pas de pressions inflationnistes.

g. Indices à utiliser

Étant donné les réserves mentionnées dans cette deuxième partie au sujet des hausses de productivité (non-compréhensivité des indices publiés et révisions fréquentes), nous devons éviter de suivre de trop près les données publiées de temps à autre. Dans le cadre du présent travail, nous utiliserons 2.5 pour cent comme valeur annuelle des hausses de productivité, par heure-homme pour l'ensemble de l'économie, devant être réparties par des hausses de salaires et de bénéfices. La valeur choisie est volontairement conservatrice en comparaison de celles apparaissant au tableau VIII, étant donné que:

- il y a possibilité d'erreur dans la mesure de cet indice
- il y a possibilité de répartir les gains de productivité autrement que par des hausses de salaires et de bénéfices
- les variations de productivité ne sont pas dues qu'à la qualité de la main-d'oeuvre et de la direction de la compagnie, et peuvent même diminuer ou être négatives pour des raisons échappant à leur contrôle
- les indices publiés ne portent pas sur l'ensemble de l'activité économique.

Si une formule d'indexation automatique du salaire horaire minimum devait éventuellement être retenue, l'indexation aux hausses de productivité ne serait pas applicable en pratique à cause des délais de publication de ces indices, en plus des raisons énumérées ci-haut. Par ailleurs, les données nécessaires aux calculs des variations de production nationale per capita sont disponibles pour chaque trimestre avec un délai de l'ordre de six semaines après la fin de la période considérée.

3 Salaire moyen

a. Notion de salaire moyen

Le salaire moyen courant est parfois suggéré comme base de comparaison pour établir le niveau du salaire minimum: dans cette optique le salaire minimum serait ajusté périodiquement afin de le maintenir à un pourcentage constant du salaire moyen.

Comme c'est le cas pour l'élaboration et l'utilisation d'autres statistiques, il nous faut d'abord préciser la notion de salaire moyen et voir quels genres de données sont publiées régulièrement; les calculs relatifs à l'indexation au salaire moyen seront effectuées en quatrième partie. On peut exprimer le salaire moyen sous forme d'une équation:

$$\text{Salaire moyen} = \frac{\text{revenus totaux (salaire, traitement) du travail pour le } \textit{secteur d'activité considéré, par unité de temps}}{\text{nombre de travailleurs}}$$

b. Unité de temps choisie

Les besoins d'une famille typique sont généralement exprimés sur une base annuelle, alors que le salaire minimum est spécifié sur une base horaire.

Poure relier ces deux mesures, il nous faut supposer que le chef de la famille pourra effectivement trouver un emploi à ce salaire horaire minimum, et être rémunéré pour un certain nombre d'heures par année.

D'autre part, les données publiées régulièrement par Statistique-Canada sur les salaires moyens pour diverses aires géographiques le sont sur une base hebdomadaire pour toutes les industries étudiées, avec en plus une base horaire pour quelques-unes d'entre elles (voir tableau X).

c. Secteur d'activité considéré

Le choix de l'industrie-cible dépendra de l'objectif visé et de la disposnibilité, de la pertinence et de la qualité des données. Statistique-Canada publie des données mensuelles séparément pour le Canada, les provinces et quelques régions urbaines pour quelques branches d'activité.

Les branches d'activité économique suivantes ne sont pas prises en compte: agriculture, pêche, piégeage, éducation et services connexes, services d'hygiène et de bien-être, organismes religieux, ménages, administration publique et défense. Les données sont recueillies par enquête auprès des grandes entreprises, c'est-à-dire celles employant 20 personnes ou plus au cours de n'importe quel mois de l'année.

d. Revenus du travail

Les revenus du travail constituaient environ 67% du revenus total des particuliers sur la base des comptes nationaux au premier semestre de 1974; le reste était constitué des soldes et indemnités militaires (1%), des revenus agricoles nets (3.6%), des revenus nets des entreprises individuelles non-incorporées, des loyers et des professions libérales (6.8%), des intérêts, dividendes et revenus de placement (8.2%), et des paiements de transferts de l'État et autres (12.5%).

Les revenus du travail représentent les gains bruts, avant déductions d'impôt, de cotisations et assurance-chômage et autres. Ces revenus comprennent entre autres le salaire, les primes au rendement, les primes de vie chère, les gains pour travail supplémentaire et les paiements versés aux personnes en congé payé.

Statistique-Canada établit une distinction, basée sur la nature du travail plutôt que sur le mode de rémunération, entre les employés à salaire et les employés à traitement. Les employés à salaire comprennant toutes « les personnes travaillant effectivement à la production et à des opérations assimilées, en particulier le personnel d'entretien, d'entrepôt et de livraison, le personnel de sécurité, les chauffeurs-livreurs, les vendeurs itinérants, les commis de magasins de détail, les serveuses et les contremaîtres remplissant des fonctions analogues à celles des employés dont ils ont la charge... »

Les employés à traitement comprennent « les directeurs, les administrateurs, les surveillants, les cadres techniques et spécialisés, les agents à la commission, les voyageurs de commerce relevant directement de l'administration ainsi que les employés de bureau, les commis et les travailleurs assimilés, au bureau et à l'usine. Les membres des conseils d'administration d'entreprises constituées en corporation qui travaillent dans l'entreprise sont également compris dans cette catégorie. »

e. Concepts de salaire moyen retenu dans le cadre de cette étude

Cette étude portant sur le salaire horaire minimum au Québec, nous cherchions donc à obtenir une mesure du salaire horaire moyen au Québec pour les employés rémunérés à salaire. Les données disponibles portaient sur trois secteurs d'activités: mines, manufactures et construction. Nous avons opté pour le secteur manufacturier comme étant celui se rapprochant le mieux de nos besoins, sous contrainte de la disponibilité des données.

Les salaires horaires moyens au Québec, pour les employés rémunérés à salaire dans l'industrie manufacturière sont donc utilisés comme une base de comparaison dans la quatrième partie.

Nous avons aussi retenu pour nos calculs les salaires moyens pour l'ensemble des industries au Québec sur une base hebdomadaire telle que publiée, et sur une base horaire estimative. Cette base horaire estimative est obtenue en divisant la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des industries par le nombre d'heures hebdomadaires dans l'industrie manufacturière. Cette estimation peut évidemment être sujette à critique quant à la méthode employée, mais étant donné la non-disponibilité d'autres données, nous avons opté pour ce genre d'estimation.

5 Indexation du salaire horaire minimum

a. Postulats

Cette partie vise à évaluer à quel niveau aurait été le salaire horaire minimum en septembre 1974 s'il avait été ajusté depuis diverses périodes de départ selon quelques formules d'indexation automatique. Pour ce faire, nous avons posé les postulats suivants:

i) parfaite synchronisation entre l'indice de référence et le niveau du salaire minimum, i.e. aucun délai d'ajustement entre les périodes

ii) variations proportionnelles, i.e. 1% d'augmentation de l'indive de référence entraine 1% d'augmentation du salaire minimum

iii) les hausses hypothétiques du salaire minimum n'auraient eu aucune répercussion sur les autres variables économiques (niveau moyen et structure des salaires, emploi, productivité, prix...) à court ou à long terme.

Le choix de la période finale, septembre 1974 en l'occurence, aurait pu se porter sur un autre mois ou même sur une année plutôt que sur un mois; dans notre cas, c'était la période la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles lorsque ce travail a été entrepris. D'autre part, cette période ne précédait que de quelques semaines une révision du salaire minimum qui devait porter son niveau effectif à $2.30: les niveaux hypothétiques de salaire minimum pourront donc être comparés soit au niveau effectif de $2.10 ayant cours en septembre 1974, soit au niveau subséquent de 2.30 atteint le 1er novembre 1974. Nous avons utilisé la plus conservatrice de ces deux mesures, soit $2.10 en septembre, comme point de comparaison: l'utilisation de $2.30 en novembre, comme point de comparaison, aurait défavorisé d'autant les formules d'indexation puisque celles-ci seraient alors comparées à un niveau effectif plus élevé d'environ 10% en l'espace de deux mois.

b. Indexation automatique pour les années 1950 à 1970

À partir des niveaux effectifs du salaire minimum pour chaque période de base, nous avons calculé à quel niveau serait le salaire minimum en septembre 1974 selon six hypothèses (tableau XI et graphiques I et II). De plus, deux autres hypothèses sont utilisées pour évaluer le niveau du salaire minimum à différentes dates (tableaux XII et XIII, graphique III).

Hypothèse 1

- protection du pouvoir d'achat du salaire horaire minimum par indexation à l'indice général des prix à la consommation.

Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $0.90 s'il avait été indexé depuis 1950 à l'IPC. Il aurait été de $1.35 s'il avait été indexé à l'IPC depuis 1965.

Hypothèse 2

- protection du pouvoir d'achat du salaire horaire minimum

- et participation à l'amélioration de la productivité nationale, par une augmentation annuelle supplémentaire de 2.5 pour cent.

Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $1.59 s'il avait été indexé depuis 1950 à l'IPC et aux hausses annuelles de productivité nationale présumées de 2.5 pour cent. Il aurait été de $1.66 s'il avait été ainsi indexé depuis 1965.

Hypothèse 3

- protection du pouvoir d'achat du salaire horaire minimum

- participation à l'amélioration de la productivité nationale.

- et hausse supplémentaire du niveau relatif du salaire horaire minimum pour améliorer davantage le niveau de vie des travailleurs concernés. Le taux annuel pour cette hausse supplémentaire est fixé, pour cette hypothèse, à 2 pour cent.

Cette valeur de 2 pour cent équivaut en moyenne aux conditions réelles de l'amélioration du niveau relatif du salaire horaire minimum de 1950 à 1974: cette valeur peut varier cependant selon la période de référence choisie.

Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $2.52 s'il avait été indexé depuis 1950 à l'IPC, aux hausses annuelles présumées de productivité nationale et à un indice d'amélioration supplémentaire du niveau de vie relatif des individus qui travaillent au salaire horaire minimum. Il aurait été de $1.97, en septembre 1974, s'il avait été ainsi indexé depuis 1965 et de $2.17 s'il avait été indexé depuis 1966.

Hypothèse 4

- indexation à un indice de PNB canadien nominal per capita sur une base annuelle désaisonnalisée.

La production nationale nominale per capita inclut l'ensemble de l'activité économique, commerciale et non-commerciale, et amalgame en un tout, sur une base annuelle, les variations réelles de production, que celles-ci soient dues à des variations de productivité ou de quantité d'intrants utilisés, les variations de prix et enfin les variations dans la population canadienne. Une telle forme d'indexation a comme avantage sa simplicité conceptuelle.

Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $1.90 s'il avait été indexé depuis 1950 à cet indice. Il aurait été de $1.84 s'il avait été ainsi indexé depuis 1965.

Hypothèse 5

- indexation à un indice des gains hebdomadaires moyens pour l'ensemble des industries situées au Québec.

Nous supposons alors implicitement que les employés de l'ensemble des industries ont le pouvoir de négociation nécessaire pour obtenir des ajustements à l'indice des prix à la consommation et pour participer dans une certaine mesure à la croissance de l'économie nationale.

Par les années passées, les hausses effectives du taux horaire du salaire minimum ont été plus fortes proportionnellement que celles de cet indice. Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $1.69 s'il avait été indexé depuis 1950 à cet indice; il aurait été de $1.66 s'il avait été ainsi indexé depuis 1965.

Le niveau hypothétique du salaire minimum aurait été légèrement supérieur à celui calculé dans le cadre de cette hypothèse si, au lieu d'utiliser les gains hebdomadaires, nous avions utilisé les gains horaires. Ceci est dû au fait que les heures de travail moyennes par semaine ont eu tendance à baisser au cours des années étudiées: ce fait sera illustré dans l'hypothèse 6. De plus,

une estimation du salaire horaire moyen pour l'ensemble des industries sera utilisée à l'hypothèse 7.

Hypothèse 6

- indexation à un indice des gains horaires moyens dans l'industrie manufacturière au Québec.

Cet indice est analogue à celui de l'hypothèse précédente. Le salaire minimum aurait été, en septembre 1974, de $1.81 s'il avait été indexé à cet indice depuis 1950; il aurait été également de $1.81 s'il avait été ainsi indexé depuis 1965. Un indice d'une estimation (voir section 3.e) des gains horaires moyens de l'ensemble des industries situées au Québec aurait donné des résultats du même ordre.

Hypothèse 7

- fixation du salaire minimum à soixante pour cent du salaire horaire moyen ayant cours dans les industries manufacturières au Québec.

Cette formule n'en est pas une de stricte indexation au fil du temps: elle est « mixte » en ce qu'elle spécifie implicitement à la fois un *niveau de départ* pour le salaire minimum (niveau qui peut être différent de celui ayant effectivement cours à cette date de départ) et une *indexation subséquente*.

Les six premières formules, elles, s'en tenaient à la seule indexation au fil du temps. Cette septième formule serait identique à la sixième dans ses effets si le ratio « salaire minimum-salaire moyen » spécifié au départ était le même que celui existant dans les faits; ce n'est pas le cas cependant pour les périodes étudiées et le pourcentage choisi (tableau XII et graphique III). Le ratio effectif présente une tendance chronologique à la hausse (la moyenne passant de .412 pour les cinq premières années à .505 pour les cinq dernières), mais il est encore légèrement inférieur à celui parfois suggéré de .600.

Le salaire minimum aurait été de $2.15 en février 1974 s'il avait été ainsi fixé à soixante pour cent de ce salaire horaire moyen cible.

Hypothèse 8

- fixation du salaire minimum à soixante pour cent d'une estimation du salaire horaire moyen ayant cours dans l'ensemble des industries situées au Québec.

Cette formule est analogue à celle de l'hypothèse précédente; la construction de cet indice est expliquée en troisième partie.

Le salaire minimum aurait été de $2.42 en février 1974, s'il avait été ainsi fixé à soixante pour cent de ce deuxième type de salaire horaire moyen cible (tableau XIII et graphique III).

Conclusions

i) Aucune des formules de stricte indexation automatique, à l'exception du no. 3 (c'est-à-dire les hypothèses 1, 2, 4, 5 et 6), n'aurait donné, quelle que soit la période de référence considérée, sauf les derniers mois, un niveau de salaire minimum supérieur à celui qui avait cours en septembre 1974 ($2.10). La comparaison serait d'autant plus défavorable si elle avait été faite par rapport à novembre 1974 ($2.30).

Les hausses du salaire minimum décrétées par arrêté en conseil, étaient plus avantageuses que celles qui auraient pu être obtenues par indexation automatique selon l'une quelconque des formules couramment suggérées.

Une formule qui aurait été, pour septembre 1974, équivalente en moyenne aux ajustements effectivement réalisés aurait indexé le salaire minimum à l'IPC plus environ 4.5 pour cent annuellement (hypothèse 3).

ii) La fixation du salaire horaire minimum à un pourcentage déterminé du salaire horaire moyen est une formule dite « mixte »: elle comprend à la fois *spécification du niveau de départ* et *indexation subséquente*.

Si ce pourcentage avait été établi à soixante pour cent de deux types de mesure du salaire moyen, le salaire hypothétique aurait été en tout temps supérieur à son niveau effectif. (hypothèses 7 et 8). Cependant, l'écart va en s'amenuisant de plus en plus.

iii) En pratique pour les années à venir, si l'une ou l'autre des formules d'ajustement automatique du salaire minimum devait être retenue, que cette formule soit « stricte » ou « mixte », il ne pourrait y avoir parfaite synchronisation entre l'indice de référence et le niveau de salaire minimum. Des délais d'ajustement et des divergences apparaîtraient étant donné que:

- la réalité décrite par les indices de référence est en continuelle évolution, alors que le niveau nominal de salaire minimum est constant pour une période donnée.

Tableau I

NIVEAU DE SALAIRE MINIMUM ET INDICES DE RÉFÉRENCE.

Période		Salaire horaire minimum effectif à la période indiquée	Indice du salaire horaire minimum (1950:100)	Indice des prix à la consommation (1950:100)	Taux de variation annuel du PNB québécois nominal per capita		par personne employée	
1950		$ .42	100.0	100.0	7.8%		10.7%	*
1951		.42	100.0	110.6	15.7	*	14.1	
1952		.46	109.5	113.3	11.8		12.9	*
1953		.51	121.4	112.3	4.0		4.0	
1954		.51	121.4	112.9	− 0.6		2.9	*
1955		.51	121.4	113.2	4.4		5.9	*
1956		.51	1[illegible]4	114.8	9.7	*	9.3	
1957		.60	142.9	118.5	2.1		2.4	*
1958		.60	142.9	121.6	− 0.2		2.2	*
1959		.60	142.9	123.0	4.3		4.3	
1960		.70	166.7	124.5	3.1		4.3	*
1961		.70	166.7	125.6	2.8		4.3	*
1962		.70	166.7	127.1	6.0	*	4.4	
1963		.70	166.7	129.4	4.3	*	3.4	
1964		.70	166.7	131.7	9.2	*	7.3	
1965		.85	202.4	134.9	7.8	*	4.9	
1966		1.00	238.1	139.9	8.8	*	5.0	
1967		1.05	250.0	145.0	6.6	*	4.9	
1968	fév.	1.05	250.0	148.5	5.5		6.5	*
	mai	1.05	250.0	149.9				
	août	1.05	250.0	151.6				
	nov.	1.25	297.6	153.1				
1969	fév.	1.25	297.6	154.0	7.7	*	6.2	
	mai	1.25	297.6	156.9				
	août	1.25	297.6	159.4				
	nov.	1.25	297.6	160.1				
1970	fév.	1.25	297.6	161.7	6.3	*	6.2	
	mai	1.35	321.4	162.8				
	août	1.35	321.4	163.9				
	nov.	1.40	333.3	163.7				
1971	fév.	1.40	333.3	164.4	7.4	*	5.1	
	mai	1.45	345.2	166.7				
	août	1.45	345.2	169.6				
	nov.	1.50	357.1	170.1				
1972	fév.	1.50	357.1	172.5	10.9	*	9.9	
	mai	1.50	357.1	173.7				
	août	1.60	381.0	177.5				
	nov.	1.65	392.9	178.8				
1973	fév.	1.65	392.9	182.5	13.2p	*	7.6p	
	mai	1.70	404.8	186.4				
	août	1.70	404.8	192.2				
	nov.	1.85	440.5	195.4				
1974	fév.	1.85	440.5	200.0	15.9e	*	13.4e	
	mai	2.10	500.0	206.8				
	août	2.10	500.0	213.1				
	nov.	2.30	547.6	n.d.				

p: chiffres provisoires

e: chiffres estimatifs

*: indique celui des deux taux de variations annuels qui est supérieur à l'autre.

Sources: Statistique-Canada, 62-002, 91-201
Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Tableau II

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION EN JUILLET 1974

	(1961:100)	(1969:100)
Canada	168.0	133.9
Saint-Jean (T.N.)	160.0	134.1
Halifax	155.4	130.0
Saint-Jean (N.B.)	155.7	130.0
Montréal	157.3	129.1
Ottawa	163.0	132.4
Toronto	160.2	129.1
Winnipeg	158.2	128.5
Saskatoon-Régina	149.4	124.8
Edmonton-Calgary	157.3	129.5
Vancouver	158.5	133.2
Québec	n.d.	128.7
Thunder Bay	n.d.	128.2

Source: Statistique-Canada, no. 62-002, Prix et indices de prix.

Tableau III

ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION AU CANADA

	(base 1961 = 100)			(base janv. /72 = 100)	
	1961	janv. 72	sept. 74	janv. 72	sept. 74
Alimentation	100	136.4	193.6	100	141.9
Habitation	100	140.5	169.2	100	120.4
Habillement	100	130.2	155.0	100	119.0
Transports	100	132.3	153.7	100	116.2
Soins personnels et hygiène	100	146.3	173.0	100	118.3
Loisirs, formation et lecture	100	136.5	162.9	100	119.3
Tabac et alcool	100	129.7	145.5	100	112.2
Ensemble	100	136.7	170.6	100	124.8

Source: Statistique-Canada, catalogue no. 62-001.

Tableau IV

RÉGIME DE DÉPENSES PAR REVENU FAMILIAL EN 1972 DANS HUIT VILLES CANADIENNES (RÉPARTITION PROCENTUELLE SIMPLE ET CUMULATIVE)

	Toutes catégories	Moins de $4.000	$4.000 à 4.999	$5.000 à 5.999	$6.000 à 6.999	$7.000 à 7.999	$8.000 à 8.999	$9.000 à 9.999	$10.000 à 11.999	$12.000 à 14.999	$15.000 à 19.999	$20.000 à 24.999	$25.000 et plus
Alimentation	17.1	26.7	22.0	22.1	22.0	20.0	19.0	18.0	17.6	16.7	15.5	14.2	11.9
Habitations	24.2	39.4	29.9	30.2	28.0	26.1	25.9	26.4	24.8	23.6	22.1	20.7	19.7
Habillement	7.3	5.6	6.4	7.2	6.5	7.4	6.9	7.6	7.0	7.6	7.6	8.1	6.5
(sous-total)....	(48.6)	(71.7)	(58.3)	(59.5)	(56.5)	(53.5)	(51.8)	(52.1)	(49.4)	(47.9)	(45.2)	(43.0)	(38.1)
Transports	12.0	7.5	9.6	8.3	10.2	11.2	12.8	11.1	13.6	12.7	13.2	12.7	9.2
Soins personnels & hygiène	4.5	5.2	4.8	5.3	5.0	5.4	4.9	4.6	4.5	4.4	4.4	4.1	3.5
Loisirs, formation & lecture	7.0	6.1	8.3	7.4	6.6	6.7	6.9	7.4	6.9	7.2	6.9	7.1	6.3
Tabac & alcool	3.8	3.8	5.6	4.6	5.5	4.7	4.5	4.0	4.0	3.7	3.5	3.3	2.9
Impôts personnels	17.4	2.7	8.6	9.2	11.2	12.6	13.0	14.6	15.3	17.3	19.3	22.3	30.3
Sécurité, dons & cotations	6.8	3.0	4.8	5.7	5.0	5.9	6.1	6.2	6.3	6.8	7.5	7.5	9.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Établi à partir de données non-publiées, fournies par Statistique-Canada.

Tableau V

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PAR CATÉGORIE DE REVENUS AU CANADA EN SEPTEMBRE 1974, HAUSSE EN POURCENTAGE

	Toutes catégories	Moins de $4.000	$4.000 à 4.999	$5.000 à 5.999	$6.000 à 6.999	$7.000 à 7.999	$8.000 à 8.999	$9.000 à 9.999	$10.000 à 11.999	$12.000 à 14.999	$15.000 à 19.999	$20.000 à 24.999	$25.000 et plus
Alimentation	24.3*	37.9	31.2	31.3	31.2	28.4	27.0	25.7	25.0	23.7	22.0	20.2	16.9
Habitation	29.1	47.4	36.0	36.2	33.6	31.3	31.1	31.7	29.8	28.3	26.5	24.8	23.6
Habillement	8.7	6.7	7.7	8.6	7.8	8.9	8.3	9.1	8.4	9.1	9.1	9.7	7.8
Transports	13.9	8.7	11.1	9.6	11.8	13.0	14.8	12.9	15.8	14.7	15.3	14.7	10.7
Soins personnels et hygiène	5.3	6.2	5.7	6.3	5.9	6.4	5.8	5.4	5.3	5.2	5.2	4.8	4.1
Loisirs, formation et lecture	8.4	7.3	10.0	8.9	7.9	8.0	8.3	8.9	8.3	8.6	8.3	8.5	7.6
Tabac et alcool	4.3	4.3	6.3	5.2	6.2	5.3	5.0	4.5	4.5	4.1	5.2	4.8	4.1
Sous-total: (sept. 74)	94.0	118.5	107.9	106.1	104.4	101.3	100.3	98.2	97.0	93.9	90.4	86.5	73.9
(janv. 72)	(75.8)	(94.3)	(86.6)	(85.1)	(83.8)	(81.5)	(80.9)	(79.2)	(78.4)	(75.9)	(73.2)	(70.2)	(60.0)
hausse en %	24.0%	25.7%	24.6%	24.7%	24.6%	24.3%	24.0%	23.9%	23.7%	23.7%	23.4%	23.2%	23.2%
Impôts personnels	21.6	3.4	10.7	11.5	14.0	15.7	16.1	18.0	18.9	21.4	23.8	27.5	37.3
Sécurité, dons et contributions	8.4	3.8	6.0	7.1	6.2	7.3	7.6	7.7	7.8	8.4	9.2	9.2	12.0
TOTAL (sept. 74)	124.0	125.7	124.6	124.7	124.6	124.3	124.0	123.9	123.7	123.7	123.4	123.2	123.2
(janv. 72)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)	(100.0)
Hausse en % (janvier 1972 — septembre 74)	24.0%	25.7%	24.6%	24.7%	24.6%	24.3%	24.0%	23.9%	23.7%	23.7%	23.4%	23.2%	23.2%

* Ce chiffre provient de la multiplication de l'élément alimentation pour toutes catégories en 1972 (17.1; coin supérieur gauche du Tableau IV) par l'indice de l'alimentation en septembre 1974 par rapport à janvier 1972 (141.9; coin supérieur froit du Tableau III) le tout divisé par 100. De même pour les autres chiffres de ce tableau.

Tableau VI

SIMULATIONS DE HAUSSES DE PRIX POUR DES PANIERS DE CONSOMMATION HYPOTHÉTIQUES (JANVIER 1972 — SEPTEMBRE 1974)

répartition du panier de consommation		indice des prix		hausse
alimentation	autres articles	janv. 72	sept. 74	(pourcentage)
(a.)	(b.)			
25	75	100	124	24
50	50	100	130	30
75	25	100	136	36

a. La hausse du prix de l'alimentation pour cette période est fixée par hypothèse à 42% (41.9% en réalité).

b. La hausse du prix des autres articles pour cette période est fixée par hypothèse à 18% (17.6% en réalité, selon une moyenne arithmétique non pondérée).

Tableau VII

AJUSTEMENTS EFFECTUÉS EN JUIN 1974 PAR STATISTIQUE-CANADA AUX TAUX DE VARIATION ANNUELS DE LA PRODUCTIVITÉ PAR HEURE-HOMME.

	Activités économiques commerciales non-agricoles		Activités économiques commerciales productrices de services	
	Ajustement	Valeur revisée	Ajustement	Valeur revisée
1962	−0.2	2.7	−0.4	2.0
1963	--	3.3	0.1	2.9
1964	--	4.0	--	3.2
1965	0.1	2.5	0.1	2.0
1966	−0.1	3.3	−0.1	4.1
1967	0.1	2.8	--	2.0
1968	0.4	6.6	0.7	5.8
1969	0.3	3.4	0.2	1.8
1970	0.1	2.9	0.2	2.6
1971	0.5	4.7	1.1	4.1
1972	−0.3	3.3	−0.9	2.7

Source: - Compte rendu de la situation économique, Ministère des Finances, Ottawa, avril 1974.
- Mesure de la productivité des agrégats, Statistique-Canada, no. 14-201, septembre 1974 (pour les années 1970, 1971, 1972).
- Données revisées non-publiées de Statistique-Canada (pour 1962 à 1969).

Tableau VIII

PRODUCTIVITÉ PAR HEURE-HOMME TRAVAILLÉE
(TAUX DE VARIATION ANNUELS MOYENS)

	69-70	70-71	71-72	46-72
- Ensemble des activités économiques commerciales	3.4	5.2	3.7	4.3
- Activités économiques commerciales non-agricoles	2.9	4.7	3.3	3.5
- Activités économiques commerciales productrices de biens	4.2	6.4	4.8	5.6
- Activités économiques commerciales non-agricoles productrices de biens	3.7	5.6	4.1	4.6
- Activités économiques commerciales productrices de services	2.6	4.1	2.7	2.4
- Agriculture	4.1	16.0	-3.0	5.5
- Industries manufacturières	1.7	5.8	4.4	4.1
- Autres activités économiques commerciales productrices de biens (excluant agriculture et industries manufacturières)	7.4	4.8	4.0	5.5

Source: Mesure de la productivité des agrégats 1946-1972 Statistique-Canada, no. 14-201.

Tableau IX

DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Nom de l'indice	Source des données	Période couverte	Date approximative	Première publication Délai approximatif	Première publication No. de catalogue	Éléments inclus
Indice des prix à la consommation pour le Canada	Enquête effectuée en majeure partie durant la première semaine du mois couvert	un mois	2e semaine du mois suivant le mois couvert	5 semaines après l'enquête	62-001	- ensemble - sous-catégories
IPC pour quatorze villes (liste fournie au tableau II)	(moins complet que IPC général)	un mois	3e semaine du mois suivant le mois couvert	6 semaines après l'enquête	11-001	- ensemble - sous-catégories
Tendances de la productivité des agrégats	Estimés et ajustements statistiques divers effectués à partir de données publiées dans les catalogues 26-201, 26-207, 31-203, 61-005, 71-001, 72-002	une année	le 12e mois suivant la fin de l'année étudiée	1 an après la fin de l'année étudiée	11-001	8 agrégats (voir par 2.d.)
Salaire moyen	Enquête couvrant la dernière semaine du mois et estimations	un mois	le 2e mois suivant le mois étudié	2 mois	11-001	ensemble des travailleurs - Canada: par industrie - Québec: ensemble des industries

Source: Statistique-Canada

Tableau IX (suite)

DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Nom de l'indice	Revisions subséquentes	Publication complète disponible le plus rapidement: Date approximative	Délai approximatif	No. de catalogue	Éléments inclus
Indice des prix à la consommation pour le Canada	non	vers le 4e mois	4 mois	62-002	- ensemble - sous-catégories - 300 articles
IPC pour quatorze villes (liste fournie au tableau II)	non	vers le 4e mois	4 mois	62-002	- ensemble - sous-catégories
Tendances de la productivité des agrégats	oui (même après plusieurs années)	vers le 15e mois suivant la fin de l'année étudiée	15 mois	14-201	8 agrégats (voir par. 2.d.)
Salaire moyen	oui (même après plusieurs mois)	vers le 6e mois suivant le mois étudié	6 mois	72-002	liste complète fournie au tableau X

Tableau X

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES RELATIVES AU SALAIRE MOYEN

	Forestage	Mines	Manufactures	Construction	Transport, communications et autres services publics	Commerce	Finance, Assurances & Immeubles	Services	Ensemble des industries
Canada									
- rémunération hebdomadaire	b	a	a	a	b	b	b	b	b
- heures travaillées	N.D.	c	c	c	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
- rémunération horaire	N.D.	c	c	c	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Québec									
- rémunération hebdomadaire	b	a	a	a	b	b	b	b	b
- heures travaillées	N.D.	c	c	c	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
- rémunération horaire	N.D.	c	c	c	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Régions urbaines									
- rémunération hebdomadaire	var.	var.	var.	var.	var.	var.	var.	var.	var.
- heures travaillées	N.D.	var.	var.	var.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
- rémunération horaire	N.D.	var.	var.	var.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

(a) Les données sont disponibles séparément pour les employés à salaire et ceux à traitement, de même que pour l'ensemble des employés.

(b) Les données ne sont disponibles que pour l'ensemble des employés.

(c) Les données ne sont disponibles que pour les employés à salaire.

var. Variable: les données, qui sont de même nature que celles du Canada et du Québec, sont disponibles ou non selon les régions urbaines considérées.

N.D. Données non-disponibles.

Source: Statistique-Canada, catalogues nos. 72-001, 72-002, 72-201, 72-202.

Tableau XI

NIVEAUX HYPOTHÉTIQUES DU SALAIRE MINIMUM EN SEPTEMBRE 1974
(PAR RAPPORT À LA PÉRIODE DE BASE INDIQUÉE, SELON
SIX FORMULES DE *STRICTE* INDEXATION AUTOMATIQUE)

Période de base	IPC seul	IPC + 2½%	IPC + 2½% + 2%	Indice du PNB canadien nominal désaisonnalisé per capita	Indice du salaire hebdomadaire québécois moyen pour l'ensemble des industries	Indice du salaire horaire québécois moyen pour l'industrie manufacturière
	(hyp. 1)	(hyp. 2)	(hyp. 3)	(hyp. 4)	(hyp. 5)	(hyp. 6)
1950	$0.90	$1.59	$2.52	$1.90	$1.69	$1.81
1951	.81	1.51	2.35	1.67	1.53	1.59
1952	.87	1.46	2.24	1.65	1.54	1.59
1953	.97	1.55	2.32	1.80	1.61	1.67
1954	.97	1.52	2.23	1.84	1.56	1.59
1955	.97	1.48	2.13	1.71	1.51	1.57
1956	.95	1.44	2.03	1.57	1.43	1.49
1957	1.09	1.63	2.26	1.82	1.59	1.67
1958	1.06	1.54	2.10	1.80	1.53	1.61
1959	1.05	1.47	1.96	1.75	1.47	1.56
1960	1.20	1.65	2.16	1.99	1.66	1.75
1961	1.19	1.59	2.04	1.96	1.60	1.70
1962	1.18	1.54	1.94	1.85	1.55	1.65
1963	1.16	1.48	1.84	1.76	1.50	1.60
1964	1.14	1.42	1.73	1.64	1.44	1.55
1965	1.35	1.66	1.97	1.84	1.66	1.81
1966	1.53	1.86	2.17	1.98	1.82	1.98
1967	1.55	1.83	2.11	1.97	1.80	1.94
1968 fév.	1.51	1.77	2.01	1.90	1.73	1.87
1968 mai	1.50	1.74	1.97	1.85	1.68	1.81
1968 août	1.48	1.71	1.93	1.81	1.67	1.81
1968 nov.	1.74	2.01	2.25	2.10	1.94	2.10
1969 fév.	1.73	1.98	2.20	2.05	1.92	2.05
1969 mai	1.70	1.94	2.16	2.03	1.89	2.01
1969 août	1.69	1.91	2.11	1.99	1.86	2.00
1969 nov.	1.68	1.88	2.07	1.96	1.83	1.95
1970 fév.	1.66	1.86	2.03	1.93	1.80	1.92
1970 mai	1.78	1.97	2.15	2.06	1.92	2.02
1970 août	1.76	1.95	2.11	2.03	1.90	2.02
1970 nov.	1.83	1.99	2.15	2.10	1.93	2.04
1971 fév.	1.82	1.98	2.13	2.06	1.91	1.97
1971 mai	1.86	2.03	2.17	2.07	1.91	2.01
1971 août	1.83	1.99	2.12	2.01	1.89	2.01
1971 nov.	1.89	2.01	2.14	2.05	1.90	2.04
1972 fév.	1.86	2.00	2.11	2.01	1.89	2.00
1972 mai	1.85	1.96	2.06	1.95	1.82	1.94
1972 août	1.93	2.07	2.16	2.05	1.92	2.07
1972 nov.	1.98	2.07	2.15	2.04	1.93	2.10
1973 fév.	1.94	2.05	2.12	1.96	1.91	2.05
1973 mai	1.96	2.05	2.11	1.97	1.94	2.05
1973 août	1.90	2.00	2.05	1.91	1.92	2.04
1973 nov.	2.03	2.10	2.14	1.99	2.01	2.12
1974 fév.	1.98	2.05	2.08	1.90	1.98	2.06
1974 mai	2.18	2.26	2.29	2.09	n.d.	n.d.

Tableau XII

NIVEAUX HYPOTHÉTIQUES DU SALAIRE MINIMUM AUX PÉRIODES INDIQUÉES SELON UNE FORMULE *MIXTE*, (SPÉCIFICATION DU NIVEAU DE BASE ET INDEXATION SUBSÉQUENTE) DÉTERMINÉE D'APRÈS LES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES SITUÉES AU QUÉBEC.

Période	Salaire horaire minimum effectif	Salaire horaire moyen dans les manufactures au Québec	Salaire minimum effectif en % du salaire moyen	Niveau hypothétique du salaire minimum (60 % du salaire moyen)
				(hyp. 7)
1950	$0.42	$0.93	45.1 %	$0.56
1951	.42	1.06	39.6	.64
1952	.46	1.16	39.7	.70
1953	.51	1.22	41.8	.73
1954	.51	1.28	39.8	.77
1955	.51	1.30	39.2	.78
1956	.51	1.37	37.2	.82
1957	.60	1.44	41.7	.86
1958	.60	1.49	40.3	.89
1959	.60	1.54	39.0	.92
1960	.70	1.60	43.8	.96
1961	.70	1.65	42.4	.99
1962	.70	1.70	41.2	1.02
1963	.70	1.75	40.0	1.05
1964	.70	1.81	38.7	1.09
1965	.85	1.88	45.2	1.13
1966	1.00	2.02	49.5	1.21
1967	1.05	2.16	48.6	1.30
1968 fév.	1.05	2.25	46.7	1.35
1968 mai	1.05	2.32	45.3	1.39
1968 avril	1.05	2.32	45.3	1.39
1968 nov.	1.25	2.38	52.5	1.43
1969 fév.	1.25	2.44	51.2	1.46
1969 mai	1.25	2.49	50.2	1.49
1969 août	1.25	2.50	50.0	1.50
1969 nov.	1.25	2.56	48.8	1.54
1970 fév.	1.25	2.61	47.9	1.57
1970 mai	1.35	2.67	50.6	1.60
1970 août	1.35	2.68	50.4	1.61
1970 nov.	1.40	2.75	50.9	1.65
1971 fév.	1.40	2.85	49.1	1.71
1971 mai	1.45	2.89	50.2	1.73
1971 août	1.45	2.88	50.3	1.73
1971 nov.	1.50	2.94	51.0	1.76
1972 fév.	1.50	3.00	50.0	1.80
1972 mai	1.50	3.09	48.5	1.85
1972 août	1.60	3.09	51.8	1.85
1972 nov.	1.65	3.15	52.4	1.89
1973 fév.	1.65	3.22	51.2	1.93
1973 mai	1.70	3.31	51.4	1.99
1973 août	1.70	3.33	51.0	2.00
1973 nov.	1.85	3.49	53.0	2.09
1974 fév.	1.85	3.59	51.5	2.15

Source: Statistique-Canada: catalogues nos. 72-001, 72-002, 72-201, 72-202.
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec.

Tableau XIII

NIVEAUX HYPOTHÉTIQUES DU SALAIRE MINIMUM AUX PÉRIODES INDIQUÉES SELON UNE FORMULE *MIXTE* (SPÉCIFICATION DU NIVEAU DE BASE ET INDEXATION SUBSÉQUENTE) DÉTERMINÉE D'APRÈS L'ENSEMBLE DES INDUSTRIES SITUÉES AU QUÉBEC.

Période	Salaire horaire minimum effectif	Estimation du salaire horaire moyen pour l'ensemble des industries	Salaire minimum effectif en % du salaire moyen	Niveau hypothétique du salaire minimum (60% du salaire moyen)
				(hyp. 8)
1950	$0.42	$0.97	43.3%	$0.58
1951	.42	1.09	38.5	.66
1952	.46	1.20	38.3	.72
1953	.51	1.28	39.8	.77
1954	.51	1.36	37.5	.81
1955	.51	1.39	36.7	.83
1956	.51	1.47	34.7	.88
1957	.60	1.57	38.2	.94
1958	.60	1.65	36.4	.99
1959	.60	1.70	35.3	1.02
1960	.70	1.77	39.5	1.06
1961	.70	1.82	38.5	1.09
1962	.70	1.88	37.2	1.13
1963	.70	1.95	35.9	1.17
1964	.70	2.02	34.7	1.21
1965	.85	2.12	40.1	1.27
1966	1.00	2.27	44.1	1.36
1967	1.05	2.46	42.7	1.48
1968 fév.	1.05	2.55	41.2	1.53
1968 mai	1.05	2.62	40.1	1.57
1968 août	1.05	2.62	40.1	1.57
1968 nov.	1.25	2.67	46.8	1.60
1969 fév.	1.25	2.73	45.8	1.64
1969 mai	1.25	2.70	45.0	1.67
1969 août	1.25	2.82	44.3	1.69
1969 nov.	1.25	2.87	43.6	1.72
1970 fév.	1.25	2.93	42.7	1.76
1970 mai	1.35	2.99	45.2	1.79
1970 août	1.35	3.02	44.7	1.81
1970 nov.	1.40	3.09	45.3	1.86
1971 fév.	1.40	3.22	43.5	1.93
1971 mai	1.45	3.27	44.3	1.96
1971 août	1.45	3.25	44.6	1.95
1971 nov.	1.50	3.31	45.3	1.98
1972 fév.	1.50	3.44	43.6	2.06
1972 mai	1.50	3.52	42.6	2.11
1972 août	1.60	3.53	45.3	2.12
1972 nov.	1.65	3.46	47.7	2.08
1973 fév.	1.65	3.66	45.1	2.20
1973 mai	1.70	3.79	44.9	2.27
1973 août	1.70	3.84	44.3	2.30
1973 nov.	1.85	3.90	47.4	2.34
1974 fév.	1.85	4.03	45.9	2.42

Source: Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec.

- les indices de référence ne sont disponibles qu'après un certain laps de temps par rapport à la période de référence.

Une façon de pallier à ces inconvénients serait d'ajuster régulièrement et fréquemment le niveau du salaire minimum.

iv) D'autre part, le choix d'une formule d'ajustement pour l'avenir ne saurait être fait uniquement à partir d'une étude rétrospective. D'autres facteurs interviennent, positifs ou normatifs, comme par exemple:

- le niveau de salaire minimum jugé nécessaire ou convenable
- la « capacité de payer » des entreprises
- les effets sur d'autres variables et secteurs de l'activité économique et sociale
- la situation prévalant quant au niveau de l'activité économique en termes réels: croissance, stagnation ou récession.

v) Enfin, on ne pourrait indexer de façon perpétuelle le niveau de salaire minimum à l'IPC plus 4.5 pour cent annuellement (hypothèse 3). On voit qu'une telle progression n'a pas de sens à long terme, étant donné que le salaire moyen progresse moins rapidement que le salaire minimum, lorsqu'on réalise qu'au fil des périodes le salaire minimum se rapprocherait de plus en plus du salaire moyen et irait même, ce qui est absurde, jusqu'à le dépasser; ceci apparaît sans même qu'il y ait besoin d'étudier les effets qu'une telle tendance au rétrécissement progressif de la structure des salaires pourrait avoir sur d'autres variables économiques et sociales.

L'indexation au seul IPC pourrait être jugée insuffisante en période de croissance économique normale (hypothèse 1). Par ailleurs, les autres formules de stricte indexation automatique ne diffèrent que légèrement l'une de l'autre en moyenne pour la période étudiée (hypothèses 2, 4, 5 et 6). Leur ordonnancement et les écarts qu'elles présentent varient toutefois selon les périodes considérées, cependant que l'indice du salaire hebdomadaire moyen pour l'ensemble des industries (hypothèse 5) est constamment inférieur à l'indice du salaire horaire moyen des industries manufacturières (hypothèse 6). Ces quatre formules pourraient être à peu près équivalentes à l'avenir.

Si l'une des deux formules « mixtes » (hypothèses 7 et 8) devait être choisie, cela impliquerait qu'il y ait d'abord une période intérimaire de « rattrapage » pour parvenir au niveau de 60% du salaire moyen. (Un autre pourcentage pourrait être choisi: 55% ou 65% par exemple). Le niveau du salaire horaire moyen estimé dans l'ensemble des industries commerciales au Québec (hypothèse 8) a toujours été supérieur au niveau du salaire horaire moyen dans l'industrie manufacturière au Québec (hypothèse 7) pour la période étudiée. La formule 8 donnerait donc un niveau de salaire minimum supérieur à celui obtenu par la formule 7, si cette différence se maintient à l'avenir.

Graphique I

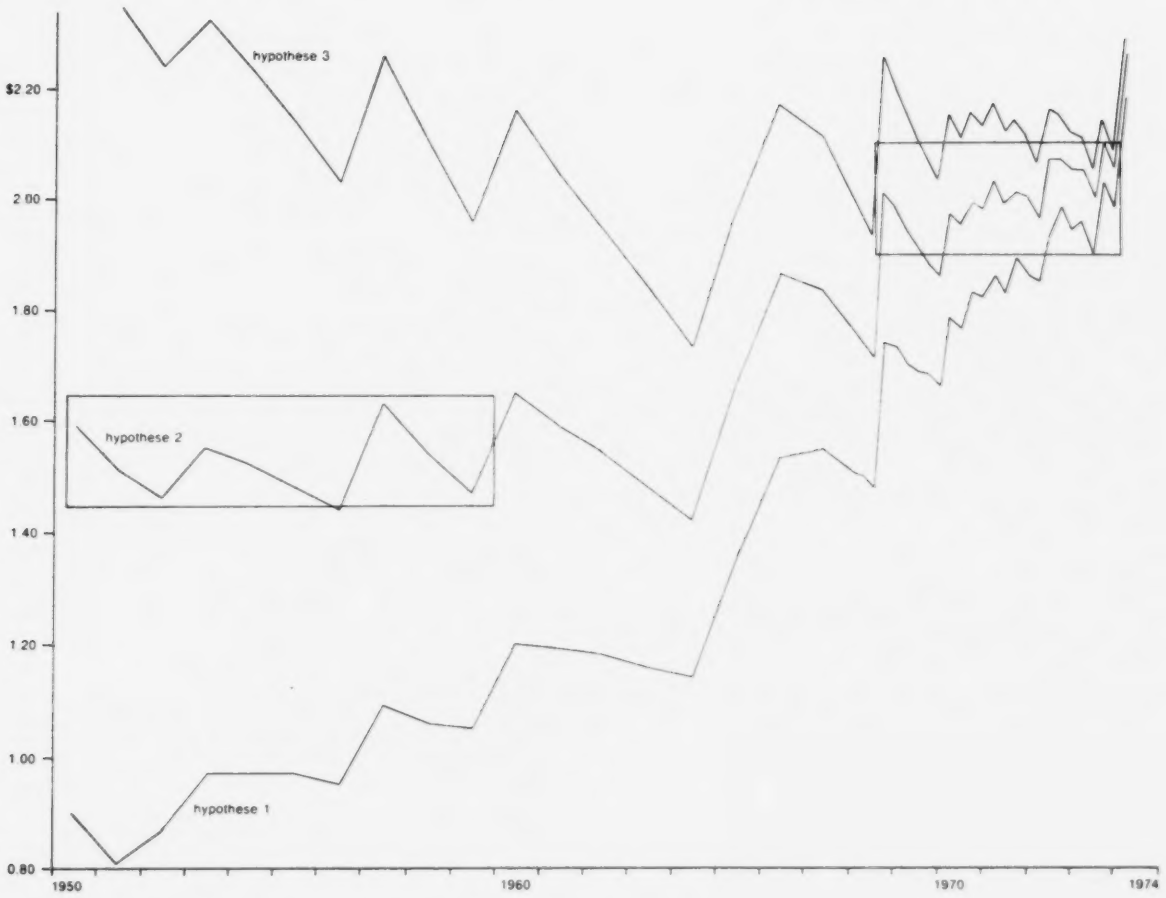

Niveaux hypothétiques du salaire minimum *en septembre 1974 par rapport à la période indiquée*, selon trois formules de stricte indexation automatique.

Hypothèse 1: indexation à l'indice des prix à la consommation

Hypothèse 2: indexation à l'IPC plus 2½%

Hypothèse 3: indexation à l'IPC plus 4½%

Niveau effectif du salaire minimum septembre 1974: $2.10 (Novembre 1974: $2.30)

Périodes annuelles de 1950 à 1967, trimestrielles de 1968 à 1974.

Les courbes s'arrêtent en mai 1974.

Les deux rectangles sont équivalents à ceux du graphique II.

Graphique II

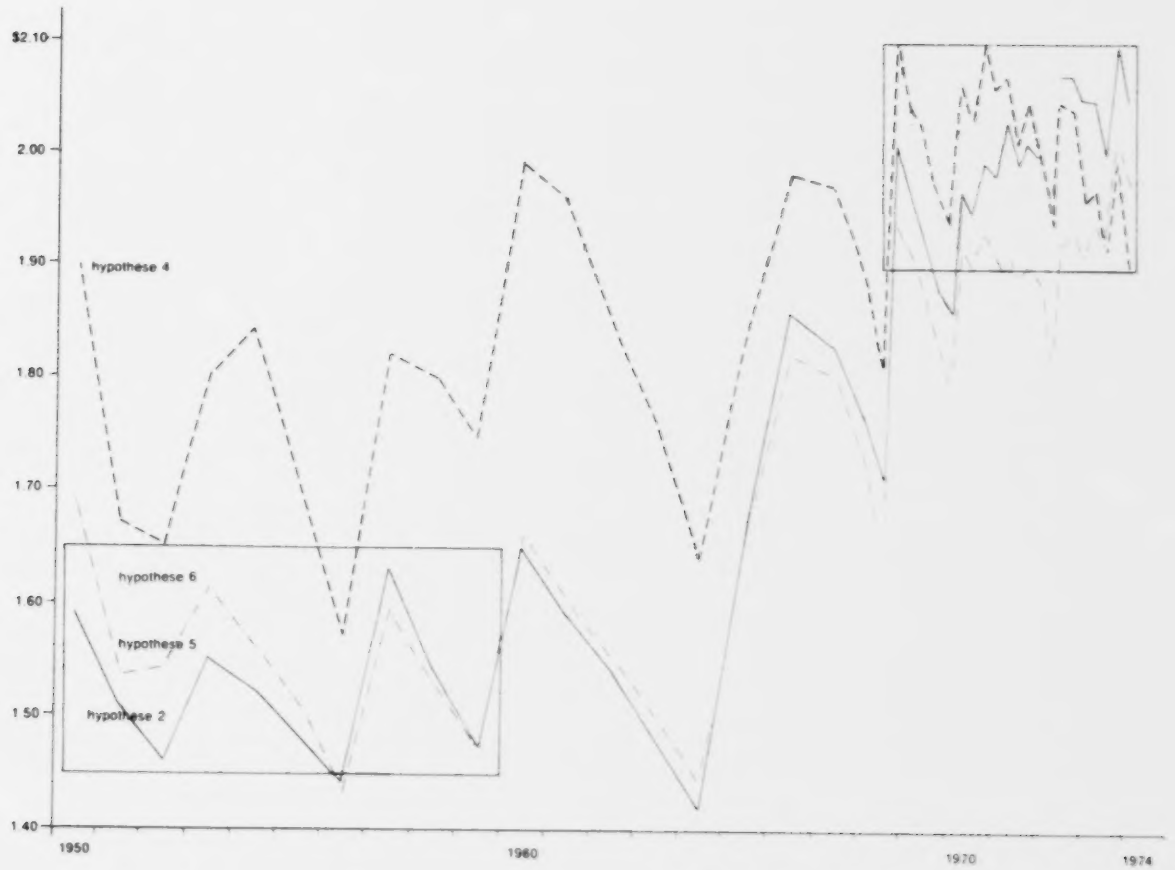

Niveaux hypothétiques du salaire minimum *en septembre 1974 par rapport à la période indiquée*, selon quatre formules de stricte indexation automatique.

Hypothèse 2: indexation à l'IPC plus 2½% annuellement

Hypothèse 4: indexation au PNB canadien per capita

Hypothèse 5: indexation à un indice du salaire hebdomadaire québécois moyen pour l'ensemble des industries

Hypothèse 6: indexation à un indice du salaire horaire québécois moyen pour l'industrie manufacturière

Niveau effectif du salaire minimum en septembre 1974: $2.10 (Novembre 1974: $2.30)

Périodes annuelles de 1950 à 1967, trimestrielles de 1968 à 1974.

Les courbes s'arrêtent en février 1974.

Les deux rectangles sont équivalents à ceux du graphique I.

Graphique III

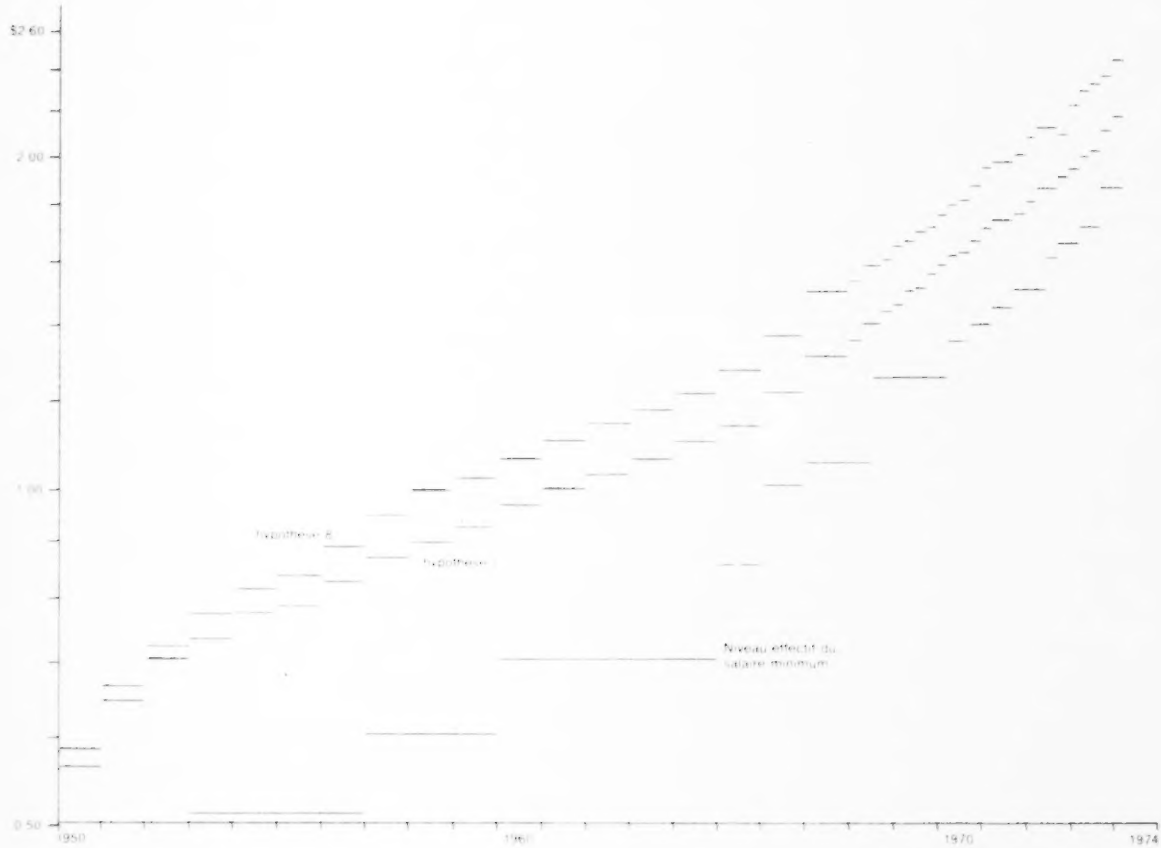

Niveaux hypothétiques du salaire minimum aux périodes indiquées selon deux formules « mixtes », comprenant à la fois spécification du niveau de base et indexation subséquente.

Hypothèse 7: soixante pour cent du salaire horaire moyen dans les industries manufacturières au Québec

Hypothèse 8: soixante pour cent d'une estimation du salaire horaire moyen dans l'ensemble des industries situées au Québec.

Périodes annuelles de 1950 à 1967, trimestrielles de 1968 à 1974.

Les courbes s'arrêtent en février 1974.

Échelle semi-logarithmique.

Sommaire

Avant-propos 3

Objet de l'étude 5

1. Effets de l'inflation sur divers niveaux de revenus 7
a. Définition et mesure de l'inflation 7
b. Indice des prix à la consommation 7
c. Évolution des diverses composantes de l'IPC depuis 1972 8
d. Répartition des dépenses par niveau de revenu 9
e. Effets de l'inflation sur les divers niveaux de revenu 9
f. Simulations effectuées 10
g. Autres calculs et simulations possibles 10
h. Interprétation des résultats 10

2. Hausses de productivité et de production per capita 13
a. Notion de productivité 13
b. Notion de production per capita 13
c. Intrants 14
d. Extrants 15
e. Disponibilité et révisions des indices 15
f. Répartition des fruits des hausses de productivité 16
g. Indices à utiliser 16

3. Salaire moyen 17
a. Notion de salaire moyen 17
b. Unité de temps choisie 17
c. Secteur d'activité considéré 18
d. Revenus du travail 18
e. Concepts de salaire moyen retenu dans le cadre de cette étude 18

4. Indexation du salaire horaire minimum 19
a. Postulats 19
b. Indexation automatique pour les années 1950 à 1974 20
c. Conclusions 21

Annexes

TABLEAU I :
Niveau de salaire minimum et indices de référence 22

TABLEAU II :
Indices des prix à la consommation en juillet 1974 23

TABLEAU III :
Évolution de l'indice des prix à la consommation au Canada 23

TABLEAU IV :
Régime de dépenses par revenu familial en 1972 dans huit villes canadiennes 24

TABLEAU V :
Indice des prix à la consommation et principaux éléments par catégorie de revenus au Canada en septembre 1974, hausse en pourcentage 24

TABLEAU VI :
Simulations de hausses de prix pour des paniers de consommation hypothétiques 25

TABLEAU VII :
Ajustements effectués en juin 1974 par Statistique-Canada aux taux de variation annuels de la productivité par heure-homme 25

TABLEAU VIII :
Productivité par heure-homme travaillée 26

TABLEAU IX :
Disponibilité des indicateurs économiques 26

TABLEAU X :
Disponibilité des données relatives au salaire moyen 27

TABLEAU XI :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum en septembre 1974 (par rapport à la période de base indiquée, selon six formules de *stricte* indexation automatique) 28

TABLEAU XII :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum aux périodes indiquées selon une formule *mixte* (spécification du niveau de base et indexation subséquente) déterminée d'après les industries manufacturières situées au Québec 29

TABLEAU XIII :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum aux périodes indiquées selon une formule *mixte* (spécification du niveau de base et indexation subséquente) déterminée d'après l'ensemble des industries situées au Québec 30

GRAPHIQUE I :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum *en septembre 1974 par rapport à la période indiquée*, selon trois formules de stricte indexation automatique 32

GRAPHIQUE II :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum *en septembre 1974 par rapport à la période indiquée*, selon quatre formules de stricte indexation automatique 33

GRAPHIQUE III :
Niveaux hypothétiques du salaire minimum aux périodes indiquées selon deux formules « mixtes », comprenant à la fois spécification du niveau de base et indexation subséquente 34

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE